

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
des ALPES MARITIMES

AR Prefecture

006-210600052-20230412-D\_15\_2023-DE  
Reçu le 20/04/2023

DE LA COMMUNE **D'ASCROS**

Séance du **Mercredi 12 Avril 2023**

| NOMBRES DE MEMBRES             |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 10                             | 10          | 8                                   |

Date de la convocation  
**27/03/2023**

Date d'affichage  
**24/04/2023**

Objet de la Délibération

Location d'un appartement communal (2026), 9 Rue du Baous, à Mme Nicole IOVINO.

D\_15\_2023

L'an deux mille vingt-trois, et le douze avril,  
À **14 heures 30**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Le Maire, Vincent GIOBERGIA**.

**Présents :** CANTIELLO Raffaele avec procuration à HAMES Nicole, DILMI Henri, GIOBERGIA Vincent, HAMES Nicole, PACCINO Charles, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc.

**Absents :** AUTHIÉ Eddie, Florian CHENET.

Mme Nicole HAMES nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il y a lieu de délibérer concernant la possibilité de louer l'appartement communal 2026 sis 9 Rue du Baous, à Madame Nicole IOVINO, à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2023.

Le montant du loyer est fixé à 275,00 euros, comprenant également 7,50 euros d'ordures ménagères, soit un total de 282,50 euros.

Le montant de la caution s'élève à 275,00 euros.

Madame Nicole IOVINO s'engage à prendre à sa charge les contrats d'alimentation en eau et en électricité et à fournir à la Mairie d'ASCROS une attestation d'assurance en cours de validité à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2023 (à renouveler à chaque date anniversaire).

Après délibération, il a été décidé de louer l'appartement communal n°2026 sis 9 Rue du Baous, à Madame Nicole IOVINO à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2023, pour un montant total de 282,50 euros mensuels.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** la location de l'appartement 2026 sis 9 Rue du Baous, à Madame Nicole IOVINO pour un montant mensuel total 282,50 euros et avec une caution de 275,00 euros.

**DECIDE** de donner pleins pouvoirs à M. Le Maire pour faire avancer et aboutir le processus tel que mentionné ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Du

**M. Le Maire,  
Vincent GIOBERGIA**


